



C'EST PAS PLUS MAL QUE SI C'ETAIT PIRE !

Compte rendu du CTE du 27 juin 2017
Délégation CGT : 6 représentants FO 2 représentants et
CFDT absent

Cette phrase de Coluche résume le sentiment éprouvé à la lecture de tous les documents financiers et budgétaires !

Bon vent au Directeur dont l'absence a considérablement contribué à raccourcir ce CTE !!

1- COMBIEN CA...(NOUS) COUTE ?

Présentation pour information de l'Etat Infra annuel à fin décembre 2016 et pour avis du Compte financier 2016.

Commentaires CGT :

Le Compte Financier est une analyse de l'évolution de notre activité et de l'exécution du budget.

C'est une longue répétition quasi compulsive des mêmes éléments et donc une répétition des arguments de la CGT.

La fragilité de notre situation se confirme et s'accroît avec un résultat déficitaire de 468.000 euros et un déficit cumulé de 974.000 euros !

Les charges augmentent. Les contraintes nationales et les pressions exercées sur les hôpitaux nous impacteront encore.

La valorisation de l'activité, T2A, n'est pas au RDV !

La psychiatrie est toujours largement sous dotée ce qui pénalise lourdement notre hôpital.

Vote Compte Financier: CGT Contre (6) FO également. CFDT Absent

2- INFORMATION SUR LE CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM)

Le CPOM doit être renouvelé au 1^{er} septembre. Le nouveau CPOM 2018/2023 devra coller au nouveau Programme Régional de Santé.

Pour le CH Lavour toutes les autorisations sont mises en œuvre et font l'objet d'une demande de renouvellement. Le dossier pour le renouvellement du scanner a été adressé à l'ARS.

Commentaires CGT :

Il n'y a pas de prévision de recomposition de notre offre de soins qui nous impacterait. C'est déjà pas mal !

Il est prévu d'effectuer une demande de reconnaissances contractuelles pour 1 lit soins palliatifs en SSR, une unité de court séjour gériatrique de 8 lits et la création d'un CMP enfants à Castres comme prévu dans le projet médical de territoire.

La CGT du CH Lavour a souligné deux choses :

- L'ARS a demandé une enquête relative à certaines thématiques ciblées dans le Programme Régional de Santé. Elle est clairement beaucoup plus prompte à demander ce type d'enquête que celle que nous réclamons dans l'affaire du médecin anesthésiste de notre hôpital mis en cause par deux lettres d'équipes !
- L'ARS nous fixe beaucoup d'objectifs mais ne nous accorde que très peu de moyens. C'est consternant !

2- PROJET MEDICAL PARTAGE DU GHT

Le Projet Médical Partagé a pour objectif d'organiser des parcours de soins spécialisés dans le territoire. Il a été conduit par un Collège Médical. Voici les orientations décidées par l'ARS :

Urgences pédiatriques médico-chirurgicales :

Adaptation des moyens des urgences pédiatriques médicochirurgicales du CHU.

SSR: offres de soins insuffisantes ou inexistantes sur l'Occitanie Ouest ou le territoire. A développer et structurer dans le GHT ou en lien avec les partenaires privés et associatifs : onco-hématologie ; enfants et adolescents ; SSR de jour en cardiologie, en neurologie, pour les personnes âgées (maladie d'Alzheimer) ; patients transplantés.

Personnes âgées et vieillissement : des équipes territoriales seront mises en place en onco-gériatrie et pour la maladie d'Alzheimer.

Psychiatrie et santé mentale : Possibilité de création d'un nouveau secteur sur l'agglomération toulousaine. Renforcement des CMP dans le Tarn Sud et le bassin de Saint-Gaudens. Augmentation des lits actifs de psychiatrie à l'étude, comme la création d'unités de soins de réadaptation psychosociale.

Obstétrique : la permanence des soins de la maternité du CHU sera renforcée par une seconde ligne de garde. Une fédération médicale inter hospitalière sera créée afin de soutenir les maternités des bassins de Saint-Gaudens et de Lavour. Les activités de proximité en gynécologie médicale et en pédiatrie seront développées en liens avec les professionnels libéraux en maïeutique et en médecine générale, sur les bassins de Saint-Gaudens et de Luchon.

Onco-hématologie : Renforcer l'offre de soins en hématologie avec augmentation des capacités de prise en charge de l'offre toulousaine de référence, le développement des activités d'hématologie réalisées en proximité (Saint-Gaudens et Lavour), des formations auprès des médecins généralistes, des infirmiers libéraux et des pharmacies et laboratoires de ville. Sur le bassin de Saint-Gaudens, les activités d'oncologie médicale et de chirurgie carcinologique des cancers digestifs seront renforcées. Sur le bassin de Lavour, l'onco-gériatrie sera développée, comme les chimiothérapies orales (si le régime des autorisations le permet).

Commentaires CGT :

Ce document est vague, creux. C'est un florilège de mots « bateaux », d'éléments de langages actuels, abscons. Bref de la novlangue à tous les étages. Les moyens ne sont pas abordés. Le collège médical est clairement sous la coupe de l'ARS. Elle dicte les orientations et fixe les axes. Rien dans le détail mis à part un chapelet constitué des mots : harmonie, efficience, innovant, lisible, structuré, renforcé, etc. C'est indigeste et illisible. Nous demandons un document plus complet.

3- BILAN SOCIAL 2016

Commentaires CGT :

Les effectifs augmentent, ce que s'est empressée de nous faire remarquer la DRH ! La CGT précise que c'est à mettre en lien avec des projets ou des obligations à remplir pour le CH Lavour : ouverture du nouveau SSR, poste accueil aux urgences, chauffeurs SMUR et renfort au bloc.

En revanche nous notons :

- Des délais avant mise en stage beaucoup trop longs pour la catégorie C. 6 fois plus long que pour la catégorie A ! C'est anormal.
- Les heures supplémentaires explosent. Nous demandons une analyse plus fine par services pour identifier les causes : suppression de repos, de congés, remplacements des

absences, effectifs trop lissés ou temps de transmissions trop courts ??

- Forte augmentation des congés longue maladie ou longue durée. Nous demandons qu'un travail soit mené dans le cadre du CHSCT en collaboration avec la médecine du travail.
- Les études promotionnelles sont insuffisantes. Il n'y a pas assez de formations proposées en AS, IDE ou CS.
- Métiers en tension. Un constat est fait par la DRH à chaque Bilan Social : celui d'un départ massif à venir chez les Infirmiers de Secteur Psychiatrique chez les adultes et en Pédo Psy. La DRH fait le constat d'une perte de compétence relationnelle, d'un savoir-faire, d'un savoir être.

La CGT demande la mise en œuvre d'un plan d'action sur les bases suivantes :

- Redynamiser le tutorat en Psychiatrie avec un cadre référent.
- Prioriser les formations à visée relationnelle.
- Mener un travail vers les IFSI sous forme de partages d'expériences en expliquant le travail en psychiatrie, celui spécifique sur le centre psychothérapeutique Philippe PINEL.
- Travail de réflexion institutionnelle sur des sujets divers et en lien avec nos particularités et l'histoire du centre Pinel. Exemple l'agitation. Ce travail pourrait se faire à partir des fiches récemment réalisées et éditées par l'HAS.

Autres éléments pointés par la CGT :

- Le nombre d'accident du travail augmente.
- Nous constatons que ne figurent pas dans ce bilan les fiches de relevé de situation de violence, les fiches de travail en sous-effectif et celles de Rappel au domicile.
- Les fiches d'évènements indésirables, fourre-tout institutionnel, doivent être analysées pour voir tout ce qui est en lien avec le bilan social. Par exemple des agents les remplissent en cas de sous-effectif.

Bref nous ne sommes pas satisfaits de ce bilan social. Comment pourrait-il en être autrement ?

Vote Bilan Social 2016 : CGT contre FO aussi CFTD absent

la CGT,
votre meilleur atout !

4- QUESTIONS CGT

a) Fermeture du PASA

La CGT refuse que le PASA soit fermé lorsqu'il y a des absences sur la MAPAD. Le PASA n'est pas une variable d'ajustement. Les absences de l'EHPAD doivent être prises en compte. Il manque du temps AS sur l'EHPAD. Il faut donc mettre les effectifs à niveau. C'est indispensable et urgent. **Mais pas en fermant le PASA.** Nous l'avons à nouveau signalé. La DRH et la Directrice des Soins semblent nous avoir entendus.

b) Versement de la prime de risque UCSA avec effet rétro actif

La CGT a obtenu le paiement avec effet rétro actif de cette prime. **Mais** la Direction l'a fait sur 3 ans au lieu des 4 réglementaires. Elle affirme que le Trésorier s'appuie sur un article du Code du Travail. La CGT réfute ses arguments et affirme que les délais sont de 4 ans. Nous attendons communication des textes du Trésorier et nous avons communiqué notre argumentation juridique à la DRH.

c) Organisation d'une table ronde carrière et rémunération des psychologues

La CGT demande depuis deux mois cette table ronde. Le Directeur nous a reçus...mais le jour de son départ vendredi ! Ce n'est pas correct et un peu méprisant pour les concernés. Nous avons exprimé notre mécontentement à la DRH. Cette impossibilité, probablement organisée, à faire correspondre les agendas de l'ancien Directeur et de la DRH est insupportable. Elle semble nous avoir entendus et une date devrait être fixée.

d) Résorption de l'emploi précaire

La CGT a demandé un plan pour ce dispositif. **Il sera mis en œuvre entre octobre 2017 et février 2018.** C'est une bonne chose. Nous avons obtenu des avancées avec ce dispositif dont nous suivons la mise en œuvre depuis le début en insistant régulièrement auprès de la DRH. Le travail syndical n'est pas terminé.

e) Organisation des concours assistants socio éducatifs

Nous avons obtenu l'échéancier suivant communiqué par la DRH :
Publication en septembre, dépôts des candidatures en octobre, concours en novembre et nomination en décembre.

5- CONCLUSION

Nous avons formulé à l'occasion de ce CTE plusieurs interrogations liées à la direction commune avec le CHU.

Il y a un risque de perte de notre autonomie. Nous rencontrerons le Directeur du CHU de Toulouse le lundi 3 juillet pour lui exprimer nos interrogations. **Nous ne comprenons pas pourquoi il faut en passer par cette direction commune pour régler les cas épineux du Directeur et du médecin anesthésiste mis en cause.**

Il y a clairement une défaillance des autorités de tutelles dans la gestion de ces deux situations.

Nous avons développé les mêmes arguments au CS du 28/06/17.

Cependant, au regard des propos du Directeur de l'ARS et des perspectives de règlement du problème des temps d'anesthésistes nous nous sommes abstenus malgré nos interrogations.

Ce n'est pas un blanc seing que nous avons donné.

Nous demanderons des garanties au Directeur du CHU que nous rencontrerons le 3 juillet.

Par ailleurs, nous attendons la nomination du futur Directeur pour sortir en partie de cette crise institutionnelle.

La situation du Directeur, elle, est donc réglée.

Il reste un dernier cas, celui de l'anesthésiste.

Nous travaillons à son règlement.

Nous attendons la même chose de la part de l'ARS...



CéGéTez vous et mêlez vous de votre hosto !

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet :
www.cgt-chlavour.fr